

Texte de Marie ABEL, Gabriel METEGNIER et Romain RIBIERE

Les auteurs

Marie Abel est chargée de missions mammalogiques et prédation au GMHL.
Gabriel Metegnier est directeur du GMHL.
Romain Ribière est membre du comité d'administration collégial du GMHL et bénévole *Pastoraloup* depuis 2015.

rente ans après son arrivée le Mercantour, la question du devenir du loup en France continue de charrier son lot d'incertitudes et de controverses. La progression de l'espèce en dehors de ses bastions alpins alimente régulièrement les unes de la presse tant locale que nationale. Toutes régions confondues, les scénarii se ressemblent : après une période de doute liée à des indices épars, la sédentarisation d'un loup se traduit, bien souvent, par survenue d'épisodes de prédation (épisodes pouvant être d'autant plus intenses que les élevages concernés ne sont pas ou peu protégés). S'ensuit souvent une rapide fronde des acteurs agricoles pour réclamer l'élimination du loup en question. Une requête accueillie de plus en plus favorablement par les pouvoirs publics. Outre les tirs de défense, l'arrêté

du 23 octobre 2020, [fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées], permet au préfet de prendre des arrêtés de tir de prélèvement « s'il est constaté des dommages exceptionnels au cours des 12 derniers mois sur une zone de présence permanente du loup non constituée en meute... [Article 22] ».

Cette réaction rapide des pouvoirs publics a, par exemple, mené à l'abattage de deux individus en Haute-Saône et en Saône-et-Loire à l'automne 2020.

La situation de l'espèce sur ce qu'il est désormais coutume d'appeler les « fronts de colonisation » est donc précaire. Néanmoins, à moyen terme, il est probable que le loup finisse par s'installer durablement en raison de plusieurs facteurs :

 La dynamique des populations européennes de l'espèce reste positive, notamment en Allemagne, avec une Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) est la principale association naturaliste sur cette ex Région administrative. Conscient à la fois de l'installation probable de l'espèce et de son impact potentiel, le GMHL a, très tôt, souhaité s'investir sur le sujet. En premier lieu en informant et sensibilisant la population. Pour cela, il a organisé, ou participé, à de nombreuses conférences pour parler du Loup gris (*Canis lupus*) depuis 2013.

Au regard de l'évolution de la situation de l'espèce en France ces dernières années, le GMHL a fait le choix en 2018 de s'investir davantage sur la question de la prédation. Ce sujet n'est pas nouveau pour l'association, qui a par exemple déjà travaillé sur l'impact des méso - prédateurs sur les élevages de plein air (notamment prédation du renard sur les agneaux).

L'ensemble du travail effectué par le GMHL s'est concentré, dès le départ, sur l'idée de dépasser le clivage stérile entre « pro loup » naturalistes et « anti loup » éleveurs. Cette volonté d'ouverture s'est traduite par l'élaboration d'un positionnement clair du GMHL sur la gestion de l'espèce. Celui-ci repose sur quatre grands principes qui visent à assurer :

- la place du loup en Limousin, son droit d'existence, et son statut d'espèce protégée, parmi les autres espèces sans préjuger d'un quelconque rôle positif ou négatif sur les écosystèmes;
- la place d'un élevage ovin extensif participant tant au maintien de la biodiversité des milieux ouverts et bocagers, qu'à la possibilité de vivre et travailler sur le territoire ;
- la nécessité d'œuvrer pour une approche constructive, ouverte et partagée à l'ensemble des citoyens, des problématiques écologiques ;
- la nécessité de tendre, en Limousin, à moyen terme et dans le cadre d'une gestion territorialisée concertée, vers une coexistence viable et soutenable entre les activités humaines et le grand prédateur qu'est le Loup gris.

Précisions que dans le cadre de son positionnement [1], le GMHL ne s'oppose pas à la réalisation des tirs de défense simple pour protéger les troupeaux dans la mesure où ils accompagnent une politique de protection des troupeaux.



Landes et tourbières au milieu de la forêt. Paysage identitaire du limousin...mais très vulnérable à la prédation.



Brebis limousines au pâturage sur l'estive de la Tourbière de Longeyroux.

installation rapide en Belgique depuis deux ans ;

 La présence de zones favorables à l'espèce en termes de couverture boisée, zone de quiétude et densité d'ongulés sauvages.

Le Limousin fait partie de ces territoires où l'installation prochaine du loup est fortement pressentie. Rappelons, d'ailleurs, que les derniers loups « français » s'y sont éteints entre les deux guerres mondiales.

Etonnamment, il a fallu attendre 2018 pour qu'un premier indice soit retenu en Corrèze par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Depuis lors, la suspicion quant à la présence du Loup gris s'est renforcée. Deux nouveaux indices ont été retenus en Creuse en 2019 et 2020. Un volume conséquent d'indices invérifiables est, également, rapporté sur les trois départements limousins. Plusieurs épisodes de prédation notables sont survenus à partir de 2018. Si, jusqu'à présent, aucun constat d'attaque n'a été retenu comme « loup non exclu », le doute s'est installé dans le monde agricole, et s'est

accompagné d'une volonté d'anticiper cette arrivée du loup.

Dès 2018, à l'initiative de la Confédération Paysanne, une journée d'échange s'est tenue en présence de l'ensemble des acteurs, y compris naturalistes, du territoire. Les services de l'État ont répondu à l'inquiétude croissante, d'une part en instaurant des cellules de veille en Corrèze et Haute-Vienne et, d'autre part, en commandant à l'Institut de l'Elevage (IDELE) une étude de vulnérabilité du territoire limousin vis-à-vis du loup.

Ces premières démarches caractérisent cette volonté d'anticipation tant de la part du monde agricole que des services de l'État, dans un territoire où l'espèce n'est pas formellement installée. Aussi, elle témoigne pour partie d'un souhait de trouver une voie de coexistence soutenable. Les résultats de l'étude de vulnérabilité [2], rendue à l'automne 2020, viennent souligner plusieurs points d'accords entre les différentes parties prenantes du débat :

• Le contexte environnemental très

favorable à l'espèce

- Les difficultés, en raison du même contexte, à empêcher durablement l'installation de l'espèce par des tirs létaux
- L'importance de l'élevage extensif (ovin et bovin) dans le maintien de la qualité écologique du Limousin, territoire bocager par excellence
- La fragilité et la vulnérabilité intrinsèque des exploitations ovines en raison d'un fort allotissement
- La nécessité de travailler sur la protection des troupeaux en s'adaptant à ce contexte.

La problématique de la protection des troupeaux reste complexe en France. Malgré les moyens déployés, les pertes restent élevées. Cette situation conduit à un débat, légitime, sur l'efficacité des mesures mises en œuvre. Les retours d'expériences et les travaux de recherche permettent, néanmoins, de mieux comprendre les conditions pour réduire efficacement le risque de prédation (Landry et all. 2020; «Interactions between livestock guarding dogs and wolves in the southern

COEXISTENCE



dans les paysages limousins.

French Alps,»). Plus que la focalisation « quantitative » sur les moyens, l'accent est, aujourd'hui, mis sur la nécessaire adaptation du triptyque gardiennage renforcé / chiens de protection / regroupement nocturne au contexte de chaque éleveur. Une adaptation qui doit résulter à la fois d'une bonne compréhension du contexte dans lequel se situe le système d'exploitation et d'une appropriation des outils disponibles. C'est donc bien la question du réapprentissage des savoir-faire qui apparaît comme fondamentale.

Cepostulatnefaitquerenforcerlavulnérabilité des élevages sur les fronts de colonisation. Ceux-ci pouvant être considérés comme « naïfs » au risque de prédation par le loup. Le point de départ de la réflexion d'un-e éleveur-se qui souhaite anticiper ce risque repose sur un point identifié dans le Plan Loup : un juste diagnostic de la vulnérabilité du système d'exploitation. L'analyse individuelle de vulnérabilité (option 4), et l'accompagnement technique font partie des moyens accompagnés financièrement dans le cadre des dossiers de demande d'aide à la protection des troupeaux.

Malheureusement, ces 2 options sont très peu mobilisées par les éleveurs. En 2019, au niveau national, seulement 86 d'entre eux l'ont sollicité. Soit, à peine, 0.26% de l'enveloppe dédiée à la protection des troupeaux [3].

L'utilisation de ces options sur les fronts de colonisation s'avère, de plus, impossible. Outre la nécessité d'une durée de pâturage ≥ 30 jours cumulés en cercle (zone) 0 et/ ou 1, il n'est pas possible de solliciter seule l'option 4 [4]. Concrètement, un-e éleveurse souhaitant réaliser, préalablement à des investissements (chiens, clôtures...), une analyse de vulnérabilité individuelle sur un front de colonisation dans une logique d'anticipation se trouve donc démuni.

C'est pour répondre à ce besoin que le GMHL a souhaité développer un outil gratuit de diagnostic individuel du risque d'exposition d'une exploitation à la prédation.

L'élaboration de cet outil [5], au cours de l'année 2019, s'est appuyé sur une logique participative associant étroitement les éleveurs. Ce point étant identifié comme une condition sine qua non pour une appropriation et une utilisation a posteriori de l'outil par le monde agricole. En parallèle, une transparence totale a été assurée envers les acteurs institutionnels, et les services de l'État ont régulièrement été informés de l'avancée des actions du GMHL. Le travail, proprement dit, s'est déroulé en quatre étapes successives :

1ère étape : synthèse bibliographique. 114 facteurs ayant « a priori » une influence sur l'exposition à la prédation ont été identifiés dans la bibliographie disponible. Ces facteurs ont été classés en domaines et sous domaines:

- socio-économique : contexte économique, contexte social:
- élevage: "pratiques pastorales", "animaux élevés";
- moyens de protection : "prévention structurelle", "prévention vivante";
- environnement: "biologie des prédateurs", "milieu", "usage anthropique".

Dix éleveurs du Limousin et de régions où l'espèce est installée ont participé à cette première étape.

2ème étape : enquête auprès des éleveurs pour tester les facteurs pré-identifiés. Ce travail d'enquête s'est fondé sur la réalisation d'entretiens auprès d'un panel d'éleveurs du territoire. L'échantillonnage des personnes enquêtées s'est fait dans un objectif de neutralité et de représentativité. Les entretiens se sont tenus sur la base du volontariat et au total, 20 éleveurs ont été enquêtés : 10 exploitations en Haute-Vienne, 1 en Creuse et 9 en Corrèze. Parmi ces éleveurs, 5 étaient éleveurs bovins, 4 étaient éleveurs caprins et 11 étaient éleveurs ovins.

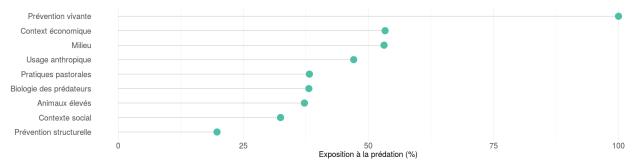


Figure 6 : Test de l'outil sur une exploitation située dans une zone touchée par la prédation, En ordonnée, les différents domaines auxquels correspondent des facteurs. L'exposition à la prédation, en abscisse est représentée par le point bleu. Plus l'exposition à la prédation est élevée pour un domaine, plus le pourcentage d'exposition augmente. Ici, la prévention vivante expose à 100% l'exploitation à la prédation. C'est à dire que le nombre de points attribués pour chacun des facteurs de ce domaine est maximal. Des mesures devront être prises pour réduire le nombre de points attribués dans ce domaine (ex: mettre en place un animal gardien, etc.). Le domaine «Prévention structurelle» est exposé à moins de 25% à la prédation. C'est à dire que le nombre de points attribués correspond à 25% du total de points attribuables pour ce domaine. Certaines mesures (ex: mise en place de clôtures adaptées, effarouchement ponctuel efficace, etc.) ont été prises.

COEXISTENCE



D'une durée prévisionnelle globale de 2h30, les entretiens se déroulent en 4 temps.

- La prise de contact (en amont, téléphonique): d'une durée de 5 à 10 minutes, cette phase permettait de présenter le contexte et les conditions de l'entretien. Avec comme enjeu central de créer des conditions favorables à l'échange, grâce, par exemple, au strict anonymat de la démarche.
- Le questionnaire exploratoire : première étape centrale de l'entretien physique, cette partie dure entre 30 et 45 minutes. Elle permettait d'interroger les éleveurs sur leurs pratiques et leur vision de la prédation. Sans parti pris ni jugement de l'enquêteur, cette phase s'appuyait sur le vécu et le ressenti des éleveurs. Elle permettait de cerner le contexte en introduisant progressivement la problématique.
- L'entretien directif/semi directif : cette deuxième étape de l'entretien avait pour objectif de présenter les facteurs identifiés à l'étape 1. Les éleveurs devaient donner un avis sur l'influence des dits facteurs. Ils ne pouvaient répondre que par "oui", "non" ou "ne sait pas". Ils sont, ensuite, invités à se justifier succinctement. Il était, également, proposé à la personne enquêtée d'ajouter des facteurs.
- Bilan : l'entretien se clôturait par un bilan avec l'enquêté qui pouvait exprimer son ressenti et apporter des remarques et

conseils supplémentaires.

A l'issu de l'étape 2, 14 nouveaux facteurs ont été identifiés et 7 rejetés.

3ème étape : consultation d'un comité d'experts. Constitué pour le besoin de l'étude, ce comité était pluri – disciplinaire (écologie, éthologie, agronomie). La recherche des membres du comité était basée sur leur expérience quant à la question de la prédation. L'engagement dans le comité reposait, également, sur le volontariat. Le comité d'expert avait pour objectif d'ajouter un éclairage supplémentaire sur les facteurs, y compris ceux identifiés par les éleveurs lors de l'étape 2.

4ème étape : Élaboration d'une première version de l'outil. Cette phase consistait à préciser le classement et la hiérarchisation des facteurs au sein des (sous)domaines. Avec comme enjeu central de parvenir à une notation pertinente de chacun d'entre eux pour définir le niveau d'exposition. Le choix a été fait de projeter les résultats au niveau des sous domaines grâce à un affichage graphique de type "lolipop". Pédagogique et lisible, ce type de graphique permet une lecture aisée des résultats en question.

De nombreux facteurs essentiels pour appréhender le risque étaient déjà bien connus et appréhendés dans la bibliographie. Par exemple, le nombre de lots, l'état des clôtures ou le temps humain disponible.

En cela le travail sur l'outil a simplement confirmé et décliné des éléments rappelés dans le diagnostic de vulnérabilité global de l'IDELE. Il a, toutefois, également permis de mettre en lumière des facteurs jusqu'à présent peu identifiés. Par exemple, l'état de la relation entre l'éleveur et ses animaux. Surtout, le travail mené a confirmé et mis en exergue la dimension « humaine » et « sociale » de la prédation. Le besoin d'un réel accompagnement des éleveurs pour y faire face est systématiquement ressorti des entretiens, ce qui soulève la question des conditions d'utilisation de l'outil

L'objectif du GMHL est bien de rendre l'outil libre d'utilisation à un plus grand nombre sur le territoire limousin, voire au-delà. Pour répondre à cet enjeu, une version informatique a été élaborée et mise en ligne grâce à un partenariat avec l'Université de Senckenberg (Allemagne).

Perspectives

Trois types d'utilisation potentielle ont été identifiés. Ils répondent à une logique d'accompagnement graduel :

 Une utilisation strictement individuelle. Sur la base de l'outil en ligne, l'éleveur réalise son autodiagnostic. Pour compléter les résultats obtenus, un certain nombre d'éléments lui sont communiqués grâce à une redirection vers de la documentation en ligne (par exemple site de la DREAL AURA) Cette option permet

COEXISTENCE

aux éleveurs de s'informer, a minima, sans engagement. Et avec une garantie d'anonymat complète.

- Une utilisation « en réseau » entre éleveurs. Si l'éleveur qui utilise l'outil le souhaite, les résultats pourraient être enregistrés dans une base de données. Ce qui permettrait une comparaison et un rapprochement des cas similaires. Cette option permettrait d'envisager une possible mise en réseau directe des éleveurs pour favoriser la coopération et le partage d'expérience à différentes échelles (locale, régionale, nationale et internationale).
- Une utilisation « territoriale ». Associée aux deux premiers niveaux, cette utilisation doit permettre à l'éleveur d'activer un accompagnement technique sur la base de son diagnostic.

C'est bien cette dernière utilisation qui semble la plus pertinente pour répondre concrètement à la nécessité d'anticiper le développement du Loup gris. Sur la base des contacts et des partenariats noués autour de l'outil, il serait intéressant de développer une « cellule Limousine d'assistance technique prédation ». Une « CAT – P [6]» qui s'appuierait sur la mise en réseau, la mutualisation et la montée en compétence d'éleveurs et de référents identifiés au sein des différentes structures présentes sur le territoire.

Une réelle dynamique s'est, de fait, enclenchée sur le territoire Limousin au cours des deux dernières années. Parallèlement au travail du GMHL, plusieurs acteurs du territoire ont engagé des initiatives autour du loup et de la prédation. Ils ont par exemple, au cours de l'année 2020, progressivement formé un collectif pour porter un message commun simple : anticiper et travailler ensemble pour réduire les conflits.

Regroupé autour de l'Association pour le

Pastoralisme de la Montagne Limousine, du GMHL, de l'ACCUCT 19 et de l'Association VIE, ce collectif a interpellé et continue d'interpeller les services de l'État quant à la nécessité d'un classement rapide en Cercle 3 de l'ensemble des départements limousins.

Le GMHL souhaite, de plus, poursuivre le développement de l'outil présenté ici. Pour ce faire un projet spécifique est en cours de construction avec des partenaires associatifs dans d'autres régions et pays. Ce projet devrait être présenté au Comité Scientifique du PNA au cours du premier semestre 2021.

Conclusion

L'expérience limousine démontre, clairement, que l'anticipation de l'arrivée du loup sur un territoire repose, au-delà des questions réglementaires, sur la volonté de coopération de l'ensemble des acteurs locaux, et ce sur la base d'une relation de respect et de confiance réciproque. Au regard de l'expérience alpine, cela peut sembler une gageure difficile à surmonter tant les clivages sont prononcés autour du loup et de la prédation.

Précisons qu'il ne s'agit pas de mettre « d'accord » l'ensemble des acteurs. Les clivages, profonds, ne s'estomperont certainement pas si facilement. Il s'agit, davantage, de rassembler les gens autour d'une vision commune de l'avenir de leur territoire de vie. La sauvegarde d'un élevage ovin extensif dans un territoire limousin marqué par une intensification brutale des pratiques agricoles et forestières est, à ce titre, un trait d'union.

Il convient, au passage, de noter que les échanges entre le GMHL et les éleveurs en Limousin sont toujours restés cordiaux. Y compris avec ceux étant les plus hostiles au loup.

L'avenir du loup en Limousin n'est pas

écrit. Pas plus que sur les autres fronts de colonisation. Il dépend, pour partie, de choix nationaux qui, à l'heure actuelle, tendent vers un contingentement de l'espèce dans le massif alpin. Néanmoins, il nous semble illusoire d'espérer une inflexion de l'Etat dans sa politique vis-à-vis du loup, sans avoir démontré, au préalable, la volonté de l'ensemble des acteurs agricoles et naturalistes d'avancer de concert pour anticiper et trouver des solutions personnalisées à chaque situation.

Le GMHL remercie l'ensemble des personnes et acteurs qui ont permis la réalisation de ce travail. Notamment les éleveurs ayant participé à l'enquête, les membres du comité d'expert, les associations Vulgarisation et Initiatives en Ethologie, Encore Éleveurs demain, Meuse Nature Environnement, l'association pour le Pastoralisme sur la Montagne Limousine, ainsi que l'Université de Senckenberg en la personne d'Ugo Arbieu.

Une mention particulière à Julien Jemin. Infatigable ex directeur du GMHL, sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour.

[1] Le positionnement détaillé est disponible sur demande auprès du GMHL gmhl@gmhl. asso.fr

[2] À consulter sur idele.fr [3] Cf. info loup n°31

[4] Cf. Arrêté ministériel du 28 novembre 2019 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation (OPEDER)

[5] Le rapport complet et la bibliographie de l'étude sont disponibles sur demande auprès du GMHL gmhl@gmhl.asso.fr [6] Analogie à la CAT – ZH existant pour les zones humides.



Journée technique d'échange, organisée par le GMHL en août 2020, autour du loup et du pastoralisme sur la montagne limousine.



Renforcement d'une clôture en contexte sylvo-pastoral dans le sud du Massif central.